



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ASSISTANCE ET DÉCISION N° AU-19-016  
MAINTENANCE (SAAS) DU LOGICIEL EN DATE DU 09 JANVIER 2019  
CORPORAMA**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 30-I-3 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 4931 en date du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance, du logiciel Corporama ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société Corporama de signer un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel Corporama ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société Corporama – Axe Seine – Immeuble A – 8 rue Rouget de Lisle 92442 Issy Les Moulineaux Cedex, représentée par son Président Monsieur SIDOMMO Alexandre, un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel Corporama;

Le montant annuel de ce contrat s'élève à 1 706.00 euros HT (mille sept cent six euros)

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé de l'administration  
municipale, des ressources humaines, des  
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

**Signé**

**Gilles PANNETIER**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20190109-lmc1H5897H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019  
Date de Publication : 09/01/2019